

FORMATION COACH VELO SANTE 2022

GRENOBLE

La formation Coach Vélo Santé est une formation fédérale proposée par l'Institut National de Formation (INF) de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cette formation est certifiée depuis 2019 par le Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF).

❖ PRE-REQUIS :

Outre la possession d'une **licence FFC** et du **PSC1** (il est recommandé de mettre à jour votre PSC1, s'il date de plus de 3 ans), les stagiaires doivent être titulaires :

- 1) D'une **carte professionnelle** dans le domaine du cyclisme : DEJEPS du cyclisme (BMX, VTT, cyclisme traditionnel), BPJEPS cyclisme, BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT), licence STAPS spécialité cyclisme.

OU

- 2) D'un **diplôme fédéral** de la FFC (animateur, éducateur ou entraîneur fédéral ou équivalent) ou le niveau Accompagnateur Vélo Bien-Être



<u>CARTE PROFESSIONNEL D'EDUCATEUR SPORTIF</u>	<u>PROFESSIONNEL MEDICAL OU PARAMEDICAL</u>
Licence STAPS toutes spécialités hors cyclisme DEJEPS ou BPJEPS hors Cyclisme et APT Educateur territorial ou conseiller territorial des APS, non cyclisme ou APT	Kinésithérapeute Ergothérapeute Psychomotricien Médecin Infirmier

Exemple : Si vous êtes kinésithérapeute, vous pouvez entrer dans la formation si vous possédez une formation fédérale FFC.

❖ OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de concevoir un projet Cyclisme Santé ;
- Être capable d'encadrer des séances de Cyclisme dans le cadre de la loi du sport sur ordonnance au regard de l'article D-1172-2 du décret 30 décembre 2016 ;
- Faire valider le club en qualité de club labellisé CYCLISME SANTE : PEDALER BIEN-ÊTRE et PEDALER SANTE.

❖ COMPETENCES ACQUISES :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adapté au pratiquant
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

❖ **DEROULEMENT ET PROGRAMME DE LA FORMATION :**

- 1- Visioconférence initiale de 1h le jeudi 1er septembre 2022 : 14h à 15h.
- 2- Formation à distance du jeudi 1^{er} septembre 2022 au 16 octobre 2022
- 3- Présentiel de 3 jours : lundi 17 octobre 2022 à 14h au jeudi 20 octobre 2022 à 12h30

❖ **EVALUATION DE LA FORMATION :**

• **EN DISTANCIEL :**

- QUIZZ sur la plateforme Claroline avant la formation en présentiel
- Conception d'un projet de Cyclisme Santé

• **EN PRESENTIEL :**

- Evaluation sur des mises en situation pratique

❖ **MODALITES D'ORGANISATION :**

Durée totale : 60h

→ Formation à distance (FOAD) : 34h

→ Formation en présentiel : 26h

❖ **COÛT DE LA FORMATION :** 400 €

❖ **INCLUS DANS LE TARIF DE FORMATION :**

- L'accès à la plateforme Claroline et au 34h de formation à distance
- La participation à une visio-conférence de lancement de la formation en présence des formateurs
- Trois journées de formation en présentiel
- 2 déjeuners et 1 repas du soir
- Un suivi pédagogique individuel et un accompagnement sur le projet cyclisme santé du stagiaire
- Une tenue COACH VELO SANTE : 1 tee-shirt, 1 gilet haute visibilité
- Un livret « Premiers secours, spécial vélo », des éditions VAGNON en collaboration avec la FFC
- Un livret de formation : le « Guide pratique du COACH VELO SANTE »
- 3 carnets de suivi

❖ LIEN DE PRE-INSCRIPTION :

[Pré-inscription formation COACH VELO SANTE](#)

(Le fait de remplir ce questionnaire ne valide pas votre inscription. Vous devez posséder les prérequis et envoyer les justificatifs à M. Bien-Aimé. C'est après validation des prérequis, diplômes et confirmation de paiement de la formation que l'inscription à la formation est validée)

Date limite d'inscription : 20 août 2022.

- ❖ CONTACT PEDAGOGIQUE : Mme Laëtitia LE CORGUILLE : l.lecorguille@ffc.fr
- ❖ CONTACT ADMINISTRATIF : M. Gérald BIEN AIME : g.bien-aime@ffc.fr

Merci de transmettre vos justificatifs (licence FFC, carte pro, ,PSC1, diplômes...) à Mr Bien-aimé.

Promotion limitée à 12 stagiaires.

L'INF se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires est insuffisant ou si le règlement sanitaire dû à la COVID-19 l'y oblige (en cas d'annulation : Si vous vous êtes inscrits et avez payé cette formation, vous serez prioritaire sur la prochaine ou nous vous rembourserons à votre convenance).

Pour toute annulation de votre part sans motif valable avant le lancement de la formation (justificatif à fournir) : 100 € seront gardés pour vos frais administratifs.

Pour toute annulation après le lancement de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

